



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 76727

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la teneur de l'avis que l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) a rendu public le 6 avril 2010 concernant les effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences. Ses auteurs recommandent, entre autres, de poursuivre et d'améliorer les travaux relatifs aux pathologies autres que les cancers (maladie d'Alzheimer et sclérose latérale amyotrophique en particulier), « en raison du déficit d'information actuel ». Il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de mettre en oeuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76727

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4386

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)